

PORTANT SUR L'ORGANISATION
DE LA MANIFESTATION

ECHAPPÉE DES RUES

Le Maire de Die

VU la Loi du 02 mars 1982, modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-1 à R 417-13 ;

VU la Loi n° 2008-776 du 04 août 2008, portant sur la modernisation de l'économie ;

VU la demande formulée par M. FRISON Hugo, Directeur de l'association les Aires/Théâtre de Die et du Diois - place du Marché 26150 Die, concernant l'organisation de la manifestation « Echappée des rues », **du mercredi 13 septembre 2023 au dimanche 17 septembre 2023 ;**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de cette manifestation ainsi que la sécurité des usagers ;

ARRETE

Occupation du domaine public

Article 1 : l'association les Aires/Théâtre de Die et du diois est autorisée à occuper les lieux suivants :

Mercredi 13 septembre

10h00 – 12h00

- Stade de rugby – olympiades sports urbains

12h00 – 17h30

- Camping municipal – repas partagé, diffusion sonore

18h00 – 18h45

- City stade – spectacle

20h00 – 21h30

- Place de la République – spectacle

Jeudi 14 et vendredi 15 septembre

17h00 – 22h00

- Parking les Aires – spectacles

Samedi 16 septembre

09h45 – 11h15

- Place et rue de l'Evêché, place de la République (sur le marché d'approvisionnement) – performance déambulatoire

11h00 – 12h10

- Place de l'Evêché – spectacle

14h30 – 15h40

- Square de la Comtesse - spectacle

14h45 – 15h45

- Parvis de la Mairie – spectacle

15h15 – 16h05

Parking de Meyrosse (sur site la Dromoise) – spectacle

17h30 – 19h00

- Complexe sportif le Dôme de Glandasse (stade et skate parc) – démonstrations/arrivée vélo parade

Dimanche 17 septembre

10h00 – 10h30

Place Jules Plan – spectacle

10h15 – 11h30

Place de l'Evêché – spectacle

10h45 – 11h55

Place de la République – spectacle

11h00 – 11h50

City stade – spectacle

14h00 – 15h00

Parvis de la Mairie – spectacle

14h30 – 15h45

Place de l'Evêché – spectacle

15h15 – 15h45

Place Jules Plan – spectacle

16h15 – 17h15

Place de la République - spectacle

Vélo parade

16h30 – 17h30

Départ : aire de Meyrosse

Parcours : bd du Marechal Leclerc – av. de la Division du Texas – rues du centre ville – av. Sadi Carnot – rue Auguste Simon – rue Maurice Faure – chemin des Combes

Arrivée : stade du complexe sportif le Dôme du Glandasse

Interdictions de circuler et stationner

Article 2 : la circulation sera interdite et le stationnement sera interdit, et considéré gênant, dans les lieux suivants :

Parking les Aires – allées et emplacements de stationnement situées autour du Théâtre, du Mercredi 13 septembre à 12h00 au dimanche 17 septembre à 20h00

Place de l'Evêché, du vendredi 15 septembre à 12h00 au dimanche 17 septembre à 20h00

Square de la Comtesse, samedi 16 septembre de 13h00 à 17h00

Rue Félix Germain, samedi 16 septembre de 14h00 à 17h00 et dimanche 17 septembre de 13h00 à 16h00

Place de la République, mercredi 13 septembre de 15h00 à 23h00 et du samedi 16 septembre de 15h00 au dimanche 17 septembre à 19h00

Place Jules Plan et rue du Milieu, dimanche 17 septembre de 09h00 à 11h00 et de 14h30 à 16h30

Sécurité

Article 3 : la circulation des véhicules d'urgences et de secours devra être maintenue lors des animations sur les voies et places publiques.

Les services de gendarmerie et de police municipale seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté pour garantir la sécurité du public et le bon déroulement de cette manifestation.

Les organisateurs et intervenants de l'association devront être identifiables.

Article 4 : L'association les Aires/Théâtre de Die et du Diois et les services de la ville de Die seront chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à la réglementation en vigueur.

Publication et notification

Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la ville de Die et M. Hugo FRISON, Directeur de l'association les Aires/Théâtre de Die et du Diois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Die, le 30 août 2023

Isabelle BIZOUARD

Maire de Die
Vice-présidente de la communauté
des Communes du Diois

